

## Communiqué de presse

### **Pensions alimentaires impayées : la Vivaldi refuse un paiement plus rapide aux familles monoparentales**

03-03-2021

**Permettre aux familles monoparentales d'obtenir plus vite leurs contributions alimentaires en cas de non-paiement (40% des cas) en donnant au juge la possibilité d'inscrire d'emblée la délégation de sommes dans son jugement. Tel était l'objet de la proposition de loi de Vanessa Matz.**

Cette proposition a été **rejetée par la majorité. Empêcher de nombreuses familles monoparentales de tomber dans les difficultés financières** suite au non-paiement de la contribution alimentaire **ne semble donc pas être une priorité des partis de la Vivaldi...**

La proposition de loi de la députée humaniste prévoyait que le juge puisse, dans son jugement, imposer que la pension alimentaire soit prélevée directement sur les revenus du débiteur de celle-ci en cas de non-paiement.

Actuellement en cas de non-paiement, les bénéficiaires peuvent soit saisir à nouveau le tribunal, soit se tourner vers le SECAL afin d'obtenir des avances. Ces procédures sont plus longues et surchargent le SECAL.

Pour rappel, **40% des pensions alimentaires sont impayées en Belgique.** Un chiffre inquiétant qui impacte directement de nombreuses familles. En effet, lorsqu'un parent est en défaut, cela peut mettre en grande difficulté le parent qui s'occupe des enfants et donc les enfants eux-mêmes.

Lors de la déclaration gouvernementale, le Premier ministre appelait l'opposition à coopérer plutôt qu'à chercher le conflit. Force est de constater que de la parole aux actes...